

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.759.2011.TREATIES-3 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1^{ER} SEPTEMBRE 1970

PROPOSITION DE CORRECTIONS À L'ARTICLE 2 ET À L'ANNEXE 1,
APPENDICE 3A DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Groupe de Travail du transport des denrées périssables (WP.11) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a attiré l'attention du Secrétaire général sur des erreurs contenues dans le texte de l'Article 2 et de l'Annexe 1, Appendice 3 A de l'ATP et a demandé que les corrections soient soumises aux Parties contractantes pour acceptation (ECE/TRANS/WP.11/224, pars. 35 et 40).

On trouvera le texte de la proposition de corrections dans l'annexe II au rapport du WP.11 sur sa soixante-septième session (25 au 28 octobre 2011) (ECE/TRANS/WP.11/224). Le document ECE/TRANS/WP.11/224 peut être consulté sur le site de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe :

<http://www.unece.org/trans/main/wp11/wp11rep.html>.

... Le texte de la proposition de correction est également reproduit ci-après.

Le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part d'un État signataire ou contractant, d'effectuer les corrections nécessaires. Conformément à la pratique établie, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit jusqu'au 26 février 2012.

Le 28 novembre 2011



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

Annexe

Rectification de l'ATP

1. Corriger l'article 2 comme suit:
Dans la version anglaise, au lieu de "paragraph 4" lire "paragraph 3"
Dans la version française, au lieu de "paragraphe 4" lire "paragraphe 3"
Dans la version russe, au lieu de "пункту 4" lire "пункту 3".

2. Corriger les points 6.1.1 et 6.1.2 du modèle de la formule d'attestation de conformité de l'engin reproduit à l'appendice 3 A de l'annexe 1 comme suit:
Dans la version anglaise, au lieu de "FUEL" lire "REFRIGERANT"
Dans la version française, au lieu de "CARBURANT" lire "FRIGORIGÈNE"
Dans la version russe, au lieu de "ТОПЛИВО" lire "ХОЛОДИЛЬНЫЙ АГЕНТ".

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.